



CONSULTATION PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE POUR LA
FOURNITURE D'ELECTRICITE
A L'EHPAD MONTCERVIER DE VIC LE COMTE
2025 - 2027

CAHIER DES CHARGES

I.	Article 1 : Objet de la consultation.....	2
II.	Article 2 : Parties contractantes	2
III.	Article 3 : Etendue de la consultation des intervenants.....	2
IV.	Article 4 : Demande d'informations complémentaires	2
V.	Article 5 : Estimation des consommations	2
VI.	Article 6 : Engagement de consommation.	3
VII.	Article 7 : Prix de la fourniture d'électricité.	3
VIII.	Article 8 : Prix de l'acheminement.	3
IX.	Article 9 : Responsabilité d'équilibre.	3
X.	Article 10 : Relation avec l'opération de réseau - ERDF.....	3
XI.	Article 11 : Services complémentaires apportés par le fournisseur d'énergie.	4
XII.	Article 12 : Présentation des candidatures et des offres.....	4
XIII.	Article 13 : Remise des offres.....	4
XIV.	Article 14 : Modalités de choix des candidatures et des offres.	4
XV.	ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRIX.....	6

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché concerne la fourniture d'électricité pour un bâtiment d'hébergement pour personnes âgées dépendantes avec une puissance de 150 kVA.

Il est demandé un contrat unique présentant le prix de la fourniture d'une part et l'acheminement d'autre part. Le prix de l'abonnement sera aussi spécifié.

L'établissement n'étant ouvert que depuis le 1^{er} décembre 2023, nous ne disposons pas d'un historique de consommation pouvant servir de référence

Article 2 : Parties contractantes

D'une part :

L'EHPAD MONTCERVIER 458 RUE DU PUIITS 63270 Vic Le Comte
représenté par M. François Pineau, directeur

Et d'autre part :

Le fournisseur d'électricité, représenté par son directeur

Article 3 : Etendue de la consultation des intervenants

La présente consultation est passée après procédure de marché adaptée.

Après analyse des offres, la consultation peut donner lieu à négociations avec un ou plusieurs candidats. Celle-ci pourra prendre la forme d'une audition, ou d'un échange téléphonique. A l'issue de cette phase, l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue. Une attention particulière sera portée au critère de proximité du fournisseur et de la rapidité d'intervention en cas d'incident.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leur montant quand la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Article 4 : Demande d'informations complémentaires

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être adressées à direction@ehpadbargoin.fr.

Article 5 : Estimation des consommations

Pas d'historique disponible.

Article 6 : Engagement de consommation.

L'offre ne devra contenir aucun engagement de consommation, aussi bien minimum que maximum. Il ne pourra y avoir de pénalités sous quelque forme qu'elle soit si la consommation annuelle n'est pas identique à l'estimation de consommation.

Article 7 : Prix de la fourniture d'électricité.

L'offre sera faite avec un **prix FIXE** de la fourniture d'électricité sur la durée totale du marché. Les propositions devront faire apparaître clairement les prix applicables d'électricité consommé, en euro HT par Mwh et de l'abonnement en euro HT (voir tableau ci-joint).

Il est demandé une présentation du prix HT horosaisonnier sur 5 postes (Pointe, HPH, HCH, HPE, HCE).

De même, les coûts complémentaires tels que le prix de capacité et le prix CEE seront indiqués.

Les prix comprennent toutes les suggestions relatives à la fourniture d'électricité et notamment la redevance de soutirage physique au profit du RTE.

Article 8 : Prix de l'acheminement.

Le prix de l'acheminement est donné à titre indicatif sur la base du TURPE en vigueur à la remise de l'offre.

Ce prix évoluera en fonction des évolutions du TURPE avec une refacturation à l'euro près sans surcoût additionnel.

Article 9 : Responsabilité d'équilibre.

Le fournisseur assure la responsabilité d'équilibre et de modulation vis-à-vis du gestionnaire de réseau.

Le prix du Mwh intègre cet engagement.

Article 10 : Relation avec l'opération de réseau - ERDF.

Le fournisseur assure un rôle d'intermédiaire avec l'opérateur de réseau.

Le fournisseur est tenu d'assurer la continuité de la fourniture d'électricité conformément aux dispositions du Code de l'énergie.

Article 11 : Services complémentaires apportés par le fournisseur d'énergie.

Le fournisseur présentera dans son offre une notice claire détaillant les services disponibles et notamment : un service client en ligne ou autre dispositif permettant de télécharger les données de consommation du site. Les outils présentés par le service client devront être présentés, la qualité pédagogique et/ou de communication de ces documents sera considérée.

L'établissement exigera du fournisseur un bilan annuel de ses consommations.

Article 12 : Présentation des candidatures et des offres.

Les candidats auront à produire par courrier électronique :

- ▶ Eléments nécessaires aux choix de l'offre
 - ⌘ Le cahier des charges
 - ⌘ Le tableau de prix complété
 - ⌘ les conditions générales et particulières de ventes.

L'offre devra préciser la validité de l'offre qui devra aller jusqu'au 02/04/2024 à 16 heures au moins.

Article 13 : Remise des offres.

La date de limite de réception des offres est le 02/04/2024, à 12 heures.

Article 14 : Modalités de choix des candidatures et des offres.

L'EHPAD Montcervier choisira l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement selon les critères suivants :

- ⌘ Le montant de la prestation : 60%
- ⌘ Organisation et moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi de contrat : 40%

Article 15 : Date de mise en service et durée du contrat.

La date d'effet du contrat est le **1er janvier 2025**.

Le présent marché est établi pour une durée de **24 mois**, soit une fin de marché au **31 décembre 2026**.

Le fournisseur pourra proposer les variantes de durée suivantes :

- 12 mois
- 36 mois

Article 16 : Conditions d'envoi et de remise des plis.

Les propositions sont rédigées en langue française.

Les offres devront être envoyées par courrier électronique à l'adresse direction@ehpadbargoin.fr

Un accusé réception sera envoyé

ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRIX

Puissance souscrite : 150KVA

RAE : 50083157769045

Adresse : 458 rue du puits 63270 Vic Le Comte

Tableaux des prix à renseigner:

Prix unitaire en € /HT/MWh					Autres composantes				
pointe	HPH	HCH	HPE	HCE	Abonnement	CSPE	CTA	TVA	ACHEMINEMENT

Prix de capacité € /HT/MWh	Prix CEE € /HT/MWh